

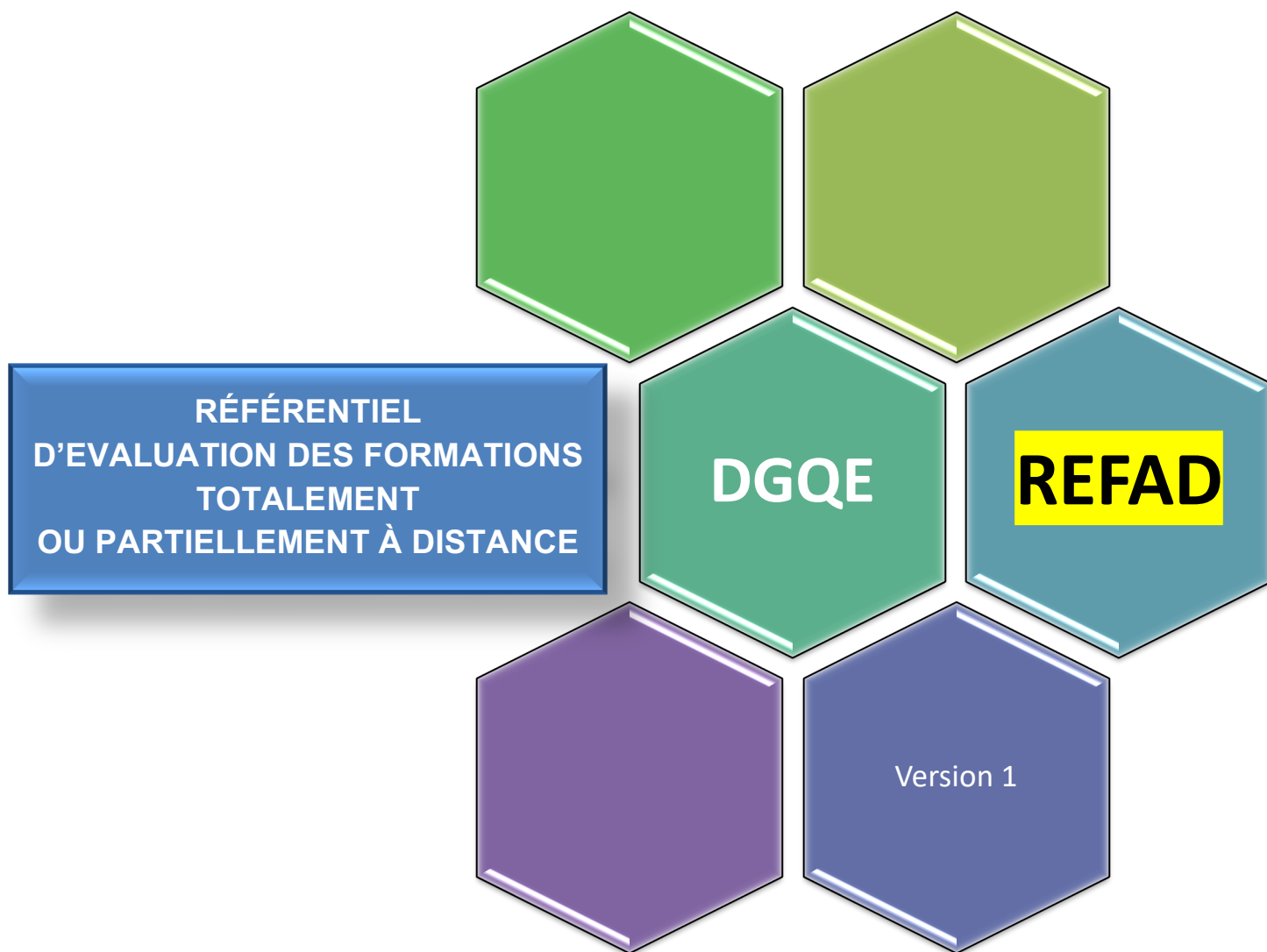


TABLEAU RECAPITULATIF

DOMAINE	CHAMPS	REFERENCES	CRITERES	PREUVES
1. GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION	CHAMP 1 : ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE	3	15	≥ 15
	CHAMP 2 : CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT ET APPRENTISSAGE	4	21	≥ 21
2. LES OFFRES DE FORMATION	CHAMP 1 : FONDEMENT ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION	2	9	≥ 9
	CHAMP 2 : DEFINITION ET ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION	1	7	≥ 7
	CHAMP 3 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE	4	18	≥ 18
	CHAMP 4 : INSCRIPTION DE L'OFFRE DE LA FORMATION DANS UN CADRE REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL	2	5	≥ 5
3. FORMATION DES ENSEIGNANTS À L'UTILISATION DES TIC	CHAMP 1 : ALPHABÉTISATION TECHNOLOGIQUE DES ENSEIGNANTS/CHERCHEURS.	2	11	≥ 11
4. MATÉRIELS DE TRAVAIL	CHAMP 1 : DOTATION EN RESSOURCES.	3	16	≥ 16
	CHAMP 2 : APPROPRIATION DES NOUVEAUX OUTILS DES TIC.	2	6	≥ 6
5. ETUDIANTS	CHAMP 1 : GENERALITES	1	10	≥ 10
	CHAMP 2 : FORMATION	1	4	≥ 4
	CHAMP 3 : EVALUATION	3	14	≥ 14

DOMAINE 1 : GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION

CHAMP 1 : ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Référence 1 : Les autorités administratives mettent à la disposition de tous, les moyens matériels, techniques et technologiques en vue d'atteindre les objectifs assignés à la FOAD

Critère 1 : L'institution dispose d'une Politique de FOAD

Critère 2 : L'institution dispose d'équipements informatiques et d'outils de communication permettant d'atteindre les objectifs d'études et de formation.

Critère 3 : L'institution assure la maintenance, la protection des données personnelles, la sécurité des infrastructures et de tous les équipements localisés en son sein

Critère 4 : L'institution dispose de maquettes pédagogiques pour toutes les formations.

Critère 5 : L'institution met en place un dispositif de suivi en ligne du cursus pédagogique.

Critère 6 : L'Établissement dispose de moyens pour s'assurer de l'utilisation de logiciels libres dans la quasi-totalité des activités

Critère 7 : L'institution dispose de plateforme numérique de conception de cours et d'apprentissage en ligne

Critère 8 : L'institution se conforme aux normes nationales et internationales en matière de personnel enseignant permanent et du personnel de la recherche.

Critère 9 : L'institution veille à ce que la maintenance et la sécurité des plateformes d'apprentissage en ligne mises à sa disposition par des partenaires, soient assurées.

Référence 2 : L'établissement dispose d'un système d'assurance qualité.

- Critère 1 : L'établissement a mis en place un dispositif interne d'assurance qualité avec des règles et des procédures permettant la garantie et l'amélioration de la qualité des activités de gouvernance, de formation, d'enseignement et de recherche
- Critère 2 : L'enseignement et la recherche sont évalués et adaptés (chaque trois ans) en fonction des résultats obtenus et de tout autre élément pertinent
- Critère 3 : L'institution se conforme aux normes nationales et internationales en matière de personnel enseignant permanent.
- Critère 4 : L'institution prend des mesures qui soutiennent l'assurance qualité pour assurer un encadrement adéquat aux étudiants.

Référence 3 : L'établissement dispose d'un système de sécurité et de protection des données confidentielles mises en ligne

- Critère 1 : L'institution assure la sécurité et la confidentialité des données personnelles mises en ligne.
- Critère 2 : L'institution met en place des procédures qui encadrent de manière claire et précise les droits et devoirs des différents acteurs du dispositif de formation à distance.

CHAMP 2 : CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT ET APPRENTISSAGE

Référence 1 : Stratégie d'apprentissage en ligne

- Critère 1 : L'apprentissage en ligne/FOAD fait partie intégrante de la stratégie de l'institution. L'offre de FOAD dispose d'un environnement propice aux TICE (infobibliothèque, salles de connexion, bibliothèque virtuelle)
- Critère 2 : L'institution dispose de procédures fonctionnelles relatives tant à l'apprentissage « traditionnel » qu'à l'apprentissage en ligne et à la FOAD.

- Critère 3 : L'établissement a des procédures en place pour s'assurer de la visibilité et de la transparence des dispositions, méthodes, outils et résultats de l'apprentissage en ligne et FOAD aussi bien pour les étudiants que pour la grande communauté académique et scientifique.
- Critère 4 : Des mécanismes et procédures adaptés servent de support à une coordination efficace entre les unités/départements de l'apprentissage en ligne et les autres départements de l'institution.
- Critère 5 : Les parties prenantes en interne sont représentées dans les structures de prise de décision de l'établissement et particulièrement celles concernant les politiques des TICE.
- Critère 6 : L'établissement fait intervenir les parties prenantes externes dans la procédure de définition de la stratégie pour l'utilisation des TICE, soit par consultation régulière ou en les intégrant dans les commissions de prise de décision.
- Critère 7 : Le budget du numérique montre clairement les ambitions de l'établissement. Ce budget équivaut au moins à 10% du budget de fonctionnement de l'institution publique concernée.

Référence 2 : Engagement envers l'innovation

- Critère 1 : L'établissement a une politique en place pour s'assurer d'une innovation constante et itérative des programmes de cours.
- Critère 2 : L'établissement a une politique en place par laquelle le personnel de l'établissement est tenu à jour avec les développements technologiques et leur impact sur les approches pédagogiques et le contenu des cours
- Critère 3 : Les pratiques et procédures établies pour la création et la distribution de contenu en ligne sont promues et encouragées
- Critère 4 : L'établissement a fait un lien entre innovation pédagogique et politique d'innovation (ex: par les brevets, directives de transfert de savoir).

Référence 3 : Ouverture à la communication

- Critère 1 : L'institution est en lien avec les réseaux nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation
- Critère 2 : Des outils et procédures de travail collaboratifs systémiques sont utilisés pour partager le savoir avec la communauté
- Critère 3 : La cohérence entre les objectifs/la mission de l'établissement et les besoins/la demande de la communauté / le marché dans lequel l'établissement opère est vérifiée de façon périodique par le conseil d'administration
- Critère 4 : Les offres pour l'apprentissage en ligne sont couvertes par un système de module/crédit équivalent aux autres offres de l'institution.
- Critère 5 : La politique RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) de l'établissement tient compte du rôle de la technologie pour soutenir ses objectifs
- Critère 6 : Des procédures appropriées sont en place pour garantir la transparence et la reconnaissance de tous les crédits et toutes les qualifications de l'établissement.

Référence 4 : Qualité d'un système de formation

- Critère 1 : Le système de formation est efficace, il permet aux apprenants de mobiliser les compétences qui y sont poursuivies.
- Critère 2 : Le système de formation est efficient car gère de manière optimale les moyens mis à sa disposition pour tendre vers un maximum d'efficacité.
- Critère 3 : Le système de formation est équitable du fait qu'il offre les mêmes chances à tous
- Critère 4 : Le système de formation est engagé en donnant aux apprenants l'envie d'apprendre et provoque leur engagement dans une démarche d'apprentissage.

DOMAINE 2 : LES OFFRES DE FORMATION

CHAMP 1 : FONDEMENT ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence 1 Organisation pédagogie

- Critère 1 : L'offre de FOAD dispose de ressources humaines, environnementales et matérielles propices pour la gestion de cette formation par les Tics (info thèque, salles de connexion, bibliothèque virtuelle...)
- Critère2 : L'institution dispose de ressources humaines, matérielles et financières (Compétentes et adéquates et ressources financières suffisantes adaptées dans la gestion pédagogique de l'offre de formation à distance).
- Critère 3 : Une pédagogie flexible et des modèles de prestation de cours sont adoptés pour satisfaire les besoins des différents utilisateurs
- Critère 4 : Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes en formation en distance sont mises en place.
- Critère 5 : L'institution dispose d'un campus numérique et de ressources technologiques impliqués dans l'offre de FOAD.
- Critère 6 : L'institution dispose d'une cellule de spécialistes compétents en FOAD pour la conduite de l'offre.

Référence 2 : Les offres de formations sont accessibles sur la plate-forme

- Critère 1 : Les UE et le nombre de crédits (C.E.T.C.) associés sont définis et accessibles sur la plate-forme.
- Critère 2 : Les cours sont scénarisés et disponibles sur la plateforme (répertoire des cours)
- Critère 3 : Les enseignants suivent la progression des étudiants sur la plateforme

CHAMP 2 : DEFINITION ET ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence 1 : L'offre de FOAD est en cohérence avec le projet de l'institution et avec ses ressources

- Critère 1 : L'offre de formation FOAD est conforme au plan et objectifs stratégiques de l'institution
- Critère 2 : La procédure d'inscription est adaptée à l'environnement et disponible sur le portail.
- Critère 3 : Des systèmes et services sont implantés pour appuyer la communication parmi les étudiants et le personnel (intra et inter faculté)
- Critère 4 : Les conditions d'admission des apprenants sont définies (niveaux, effectifs, ...) communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes
- Critère 5 : Les dossiers d'inscription (administrative et pédagogique) sont disponibles pour les étudiants sur le site web de l'institution.
- Critère 6 : Les coûts des FOAD sont diffusés sur la plateforme.
- Critère 7 : L'offre d'apprentissage en ligne fournit un support technique, organisationnel et pédagogique pour ceux qui utilisent les services, de l'inscription jusqu'à la graduation (par matériels écrits, des sessions face à face et l'assistance en ligne).

CHAMP 3 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Référence 1 : L'organisation pédagogique est adaptée à la FOAD

- Critère 1 : Une pédagogie flexible et des modèles de prestation de cours sont adoptés pour satisfaire les besoins des différents utilisateurs
- Critère 2 : Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes en FOAD sont mises en place.
- Critère 3 : Une infothèque est développée pour l'organisation pédagogique.

Critère 4 : Les renseignements utiles et le calendrier des offres FOAD sont diffusés sur la plateforme.

Critère 5 : Un encadrement adéquat (exemple le tutorat) est disponible et est mis en place.

Référence 2 : Toutes les informations concernant le contenu et les modalités de l'offre de formation sont accessibles sur la plate-forme.

Critère 1 : Les UE et le nombre de crédits Crédits d'Évaluation Capitalisables et Transférables (CECT) associés sont définis et accessibles sur la plateforme.

Critère 2 : Les cours sont scénarisés et disponibles sur la plateforme (répertoire des cours)

Critère 3 : Les enseignants suivent la progression des étudiants sur la plateforme

Critère 4 : Les Travaux Pratiques Assistés (TPA) et les travaux dirigés sont organisés avec les tuteurs.

Référence 3 : La continuité pédagogique est assurée en toutes circonstances

Critère 1 : Les cours en présentiel sont assurés en FOAD en cas de besoins

Critère 2 : Les formations en FOAD sont poursuivies en présentiel en cas de besoins

Référence 4 : Les conditions et les modalités de l'évaluation des étudiants sont clairement définies ; elles sont adaptées à ce type de formation

Critère 1 : Les différents types d'évaluation mis en œuvre pour la formation sont précisés sur la plateforme.

Critère 2 : La périodicité des évaluations est déterminée et vulgarisée.

- Critère 3 : Les conditions de déroulement des examens sont indiquées sur le portail et connues de toutes les parties prenantes.
- Critère 4 : Les évaluations sont organisées sur le site du campus numérique.
- Critère 5 : La sécurisation de l'évaluation électronique est assurée.
- Critère 6 : Les résultats des évaluations sont accessibles sur le portail et les voies de recours pour les besoins de réclamations sont vulgarisées.
- Critère 7 : Les outils et procédures pour l'évaluation des résultats du processus d'apprentissage y compris l'utilisation de données recueillies des parties prenantes et des diplômés sont pris en considération pour l'amélioration de la qualité de l'offre.

CHAMP 4 : INSCRIPTION DE L'OFFRE DE LA FORMATION DANS UN CADRE NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL

Référence 1 : La formation s'inscrit dans le cadre local, national, régional et international dans lequel l'institution est en réseau.

- Critère 1 : Des réseaux opérationnels locaux, nationaux et internationaux sont identifiés et accessibles sur la plateforme.
- Critère 2 : Un programme d'information et de sensibilisation des parties prenantes est disponible sur la plateforme, accessible et exécuté.
- Critère 3 : Les apprenants sont inscrits et identifiés sur la plateforme au niveau local, national et international.

Référence 2 : Des bourses sont proposées aux étudiants et aux enseignants

- Critère 1: L'offre de FOAD intègre des bourses de formation au niveau national et international pour les étudiants et les enseignants.
- Critère 2: L'offre de FOAD propose des bourses de mobilité interinstitutionnelle, au niveau international, aux étudiants et aux enseignants.

DOMAINE 3 : FORMATION DES ENSEIGNANTS À L'UTILISATION DES TIC

CHAMP 1 : ALPHABÉTISATION TECHNOLOGIQUE DES ENSEIGNANTS/CHERCHEURS.

Référence 1 : Les enseignants/chercheurs adoptent les TIC

- Critère 1 : Les enseignants s'approprient les nouveaux outils des TIC.
- Critère 2 : Les enseignants créent une classe active par l'interaction coopérative entre eux et les étudiants.
- Critère 3 : Les enseignants déterminent de nouvelles compétences pour maintenir les étudiants.
- Critère 4 : Les enseignants utilisent les divers outils technologiques et numériques (ordinateurs, logiciels de productivité, logiciel d'entraînement, de tutoriels, de contenu web, de réseaux pour les tâches de gestion)
- Critère 5 : Les enseignants sont formés à l'utilisation de logiciels permettant d'assurer la pérennité de leurs données (Markdown)
- Critère 6 : Les enseignants sont formés à l'utilisation des logiciels collaboratifs (prise de notes et édition)

Référence 2 : Les enseignants sont outillés aux plans pédagogique, didactique et technique.

- Critère 1 : L'expérience et les compétences des enseignants dans la formation à distance sont prises en compte.
- Critère 2 : La formation et le renforcement des capacités des enseignants aux TIC est une réalité au sein de l'institution.
- Critère 3 : La formation des enseignants à la protection de leurs données, en particulier pour la recherche est une réalité au sein de l'institution.
- Critère 4 : Tous les enseignants collaborent entre eux et s'impliquent dans la FOAD en vue d'un meilleur rendement.
- Critère 5 : Les enseignants respectent le volume horaire prescrit par le cahier de charge.

DOMAINE 4 : RESSOURCES DE TRAVAIL

CHAMP 1 : DOTATION EN RESSOURCES (HUMAINES, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)

Référence 1 : Développement des ressources humaines

- Critère 1 : L'institution dispose d'une cellule de spécialistes compétents en FOAD/FAD pour la conduite de l'offre
- Critère 2 : Les analyses des besoins du personnel enseignant sont régulièrement réalisées à travers des évaluations des compétences du personnel ou des processus d'auto-évaluation
- Critère 3 : Les matériels (ex: directives) et formation pour les personnes en charge des services d'apprentissage sont disponibles pour les soutenir (si requis) dans le processus de migration de l'enseignement conventionnel vers l'enseignement en ligne (total ou partiel)
- Critère 4 : Tout le personnel responsable de la conception des cours est soumis à des processus d'apprentissage et d'évaluation par les pairs; ceci est attesté par les ressources académiques de leur participation à des conférences, et l'activité dans les publications académiques

Référence 2 : Ressources pour l'apprentissage

- Critère 1 : Toutes les procédures basées sur la technologie sont testées convenablement selon les meilleures pratiques du secteur
- Critère 2 : L'établissement a une politique d'archivage pour le matériel d'apprentissage
- Critère 3 : Les ressources d'apprentissage sont libellées selon un standard dominant de métadonnées, et sont rendues disponibles sur une base de données interrogeables et d'où des informations peuvent être collectées.
- Critère 4 : Des indicateurs sur l'utilisation des ressources d'apprentissage par les étudiants sont collectés et rendus disponibles pour la qualité et pour les procédures d'évaluation des cours.

Critère 5 : L'institution adapte des outils à l'évolution des TICE (4G,5G, etc.).

Référence 3 : Le programme d'étude dispose de ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs.

Critère 1 : Le programme d'études dispose d'infrastructures physiques et de supports numériques nécessaires à la réalisation durable de ses objectifs.

Critère 2 : L'institution dispose d'une plateforme fonctionnelle (présence des utilisateurs, présence des sessions, existence des parcours)

Critère 3 : L'institution veille au respect des droits d'auteurs dans l'utilisation des logiciels et ressources éducatives dans le programme d'études.

Critère 4 : L'institution a pris les dispositions nécessaires pour assurer l'accès internet permanent et sécurisé des contenus de la formation.

Critère 5 : L'institution dispose de l'électricité de façon continue.

Critère 6 : L'institution dispose d'un système fiable de sécurité et de protection des données.

Critère 7 : La plate-forme d'enseignement fonctionne de façon continue.

CHAMP 2 : APPROPRIATION DES NOUVEAUX OUTILS DES TIC.

Référence 1 : Les enseignants et les étudiants s'approprient les nouveaux outils des TIC.

Critère 1 : Les enseignants et les étudiants s'approprient les nouveaux outils des TIC

Critère 2 : L'institution dispose d'un système d'interactivité fonctionnel entre l'enseignant et les étudiants par l'utilisation des TIC.

Critère 3 : L'institution assure la conduite des échanges avec les étudiants

Critère 4 : L'institution encourage l'utilisation du système des réseautages

Référence 2 : Disponibilité des nouveaux outils des TIC.

Critère 1 : Toutes les parties prenantes (enseignants et étudiants) sont dotées de terminaux

Critère 2 : Toutes les parties prenantes disposent d'une connexion internet stable, illimitée et de haut débit.

DOMAINE 5 : ETUDIANTS

CHAMP 1 : GENERALITES

Référence 1 : Dispositions générales relatives au parcours étudiant

- Critère 1 : Toutes les procédures administratives peuvent se faire sur l'intranet de l'institution
- Critère 2 : Toutes les informations courantes pertinentes et les notifications sont transmises aux étudiants par un portail web et par mails.
- Critère 3 : Des informations écrites et détaillées sur chaque cours disponible sont transmises aux étudiants.
- Critère 4 : Le progrès réalisé par les étudiants en apprentissage en ligne est suivi (par des contrôles continus) et est disponible pour les étudiants
- Critère 5 : Un soutien personnalisé pour l'apprentissage (méthodologique, technique et organisationnel) est disponible
- Critère 6 : L'établissement fournit les services appropriés requis pour s'assurer que les étudiants peuvent acquérir les aptitudes en TICE nécessaires pour l'accès aux cours en ligne et/ou pour utiliser la technologie dans le but d'améliorer leur apprentissage
- Critère 7 : Les étudiants ont un accès universel (à partir du campus, des dortoirs et de la maison) à la bibliothèque et aux ressources des cours
- Critère 8 : En assurant qu'ils ont accès à un ordinateur, tous les services et matériels physiques/digitaux (y compris l'internet) pour un usage complet de l'offre d'apprentissage en ligne/FOAD sont mis à la disposition des étudiants.
- Critère 9 : Les étudiants utilisent la plateforme avec aisance. Ils interagissent sur la plateforme
- Critère 10 : Les indicateurs de suivi des étudiants sont disponibles sur la plateforme (temps de présence, dernière connexion, temps consacré à chaque module, le nombre de tentatives par exercices, les scores obtenus).

CHAMP 2 : FORMATION

Référence 1 : Acquisition des nouveaux outils des TIC.

- Critère 1 : L'institution développe une politique d'aide à l'accès des terminaux aux étudiants du programme.
- Critère 2: Les parents d'étudiants ou les étudiants s'engagent dans l'acquisition des nouveaux outils des TIC.
- Critère 3 : Les étudiants veillent à l'utilisation et la protection des outils acquis
- Critère 4 : Des centres fonctionnels facilitant l'accès des étudiants aux ressources numériques existent.

CHAMP 3 : EVALUATION

Référence 1 : Les conditions d'évaluation des apprentissages sont définies et respectées.

- Critère 1 : Les conditions d'évaluation garantissent la crédibilité et la sécurité dans le domaine de la formation à distance.
- Critère 2 : Les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des diplômes sont définies.
- Critère 3 : Les méthodes et les contenus des évaluations des apprentissages correspondent aux objectifs d'études et de formation.
- Critère 4 : Un système efficace et équitable pour les griefs issus des résultats d'évaluation est en place.

Référence 2 : L'apprentissage est évalué

- Critère 1 : Les évaluations diagnostique, formative et sommative sont toutes utilisées et transposées dans les outils numériques
- Critère 2 : Des opportunités d'auto-évaluation continues sont à la disposition des étudiants pour permettre de réfléchir sur leur expérience d'apprentissage
- Critère 3 : L'établissement a des procédures et des outils appropriés pour sécuriser le processus d'évaluation et s'assurer de la confidentialité des résultats
- Critère 4 : Des méthodes pour détecter le plagiat et autres formes de tricherie sont en place et sont communiquées aux étudiants
- Critère 5 : Des feedbacks constructifs et compréhensifs sont fournis aux étudiants
- Critère 6 : Un système efficace et équitable pour les réclamations issues des résultats d'évaluation est en place
- Critère 7 : Les méthodes d'évaluation par les pairs sont soutenues et/ou le travail en groupe est encouragé pour les étudiants
- Critère 8 : La remise des diplômes aux apprenants est organisée.

Référence 3 : L'adaptation des étudiants à l'environnement des TIC.

- Critère 1 : L'étudiant fait partie d'un groupe qui travaille en réseau.
- Critère 2 : L'étudiant inscrit, au fur et à mesure, des commentaires et des conseils de l'enseignant sur un site de réseau social.

REFERENCES

Évaluation du dispositif d'Enseignement à Distance à l'Université de Strasbourg

Marc Trestini, Bernard Coulibaly, Isabelle Rossini, Eric Christoffel, Ecaterina Pacurar, Lemire Gilles

Référentiels qualité du CAMES : Référentiel révisé « Évaluation

Institutionnelle » des institutions d'Enseignement Supérieur et de recherche (IESR), Mars 2018

Référentiel d'accréditation des FOAD dans le processus d'Assurance-Qualité, Emmanuel TONY

Référentiel d'évaluation d'institutions de formation à distance, ANAQ-Sup 2017

Référentiel d'évaluation de programmes de formation à distance, ANAQ-Sup 2017

Référentiel pour l'accréditation des offres de Formation Ouvertes et/ou A Distance (FOAD), Réalisé en 2014 par le CAMES avec l'appui du Projet d'Appui au Développement des TICE (PADTICE)

Référentiel d'Évaluation Institutionnelle (REI), Version 1, Direction Générale de la Qualité et des Évaluations (DGQE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Côte d'Ivoire, 2018

Référentiel d'Évaluation des Offres de Formation (ROF), Version 1, Direction Générale de la Qualité et des Évaluations (DGQE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Côte d'Ivoire, 2018.

Norme ISO 21001 version 2018 : Organismes d'éducation/formation - Systèmes de management des organismes d'éducation/formation - Exigences et recommandations pour leur application.

TIC UNESCO : un référentiel de compétence pour les enseignants, Unesco.